

NOTE METHODOLOGIQUE

Philosophie & processus
d'investissement

CPR Biodiversité Actions Monde

Mars 2025

cpr
cpr
cpr
cpr



CPR Biodiversité Actions Monde est un fonds 100% actions internationales qui vise à financer les entreprises à fort enjeu sur la biodiversité qui sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques pour réduire leurs pressions exercées sur l'usage des sols, l'exploitation des ressources, la pollution, le réchauffement climatique, les espèces invasives, etc.... Cette approche transition est combinée à une démarche forte d'accompagnement de la société de gestion via l'engagement actionnarial¹. Financer la transition passe selon nous par le ciblage des secteurs à fort enjeu car nous sommes convaincus que c'est l'accompagnement de leurs efforts à eux qui aura les conséquences les plus significatives sur la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous engageons sur une exposition significative à ces secteurs.

Les objectifs d'impact s'inscrivent dans différents cadres de référence, le cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal², l'accord de Paris³ et plusieurs Objectifs de Développement Durable ou cibles de ces ODD (15, 2.4, 6.3, 6.4, 12.5, 14.1, 14.2, 14.3)⁴.

Notre activité d'investissement au travers des actifs confiés par les investisseurs et épargnants apparaît comme le contributeur le plus direct aux objectifs d'impact. Nos travaux de Recherche s'avèrent aussi déterminants comme par exemple *via* la méthodologie d'analyse des pratiques en matière de biodiversité que nous avons créée en bénéficiant de l'appui d'experts du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Aussi, les activités d'analyse extra-financière ou d'engagement avec les entreprises ont également un pouvoir d'influence important particulièrement ici dans le cas des actions cotées. Nos engagements au niveau de la société de gestion en faveur de notre écosystème et en lien avec les impacts positifs recherchés viennent compléter le dispositif de la chaîne d'intervention au profit des objectifs du fonds.

Notre pouvons regrouper notre méthodologie en quatre grands axes - exclure, sélectionner, investir & améliorer et engager & s'engager – qui structure la note méthodologique.

1. EXCLURE – Politique d'exclusion mise en œuvre pour gérer les externalités négatives

L'univers de départ est l'indice MSCI World. En premier lieu, nous appliquons la politique générale d'exclusion mise en place par le Groupe Amundi en tant que socle de sa responsabilité fiduciaire. Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité. Cela comprend les exclusions normatives liées aux conventions internationales et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les politiques sectorielles concernent les combustibles fossiles, le tabac et l'armement.

En complément et spécifiquement en lien avec la philosophie d'investissement sur la biodiversité, nous mettons en œuvre des exclusions complémentaires visant à mieux gérer les externalités négatives qu'elles soient préjudiciables pour la biodiversité ou en lien avec de mauvaises pratiques ESG ou controverses élevées :

¹ L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. L'activité d'engagement d'un gestionnaire d'actifs vise à influencer, en sa qualité d'actionnaire, les activités ou la conduite d'une entreprise dans laquelle il investit, dans le but d'améliorer ses pratiques ESG ou son impact sur des sujets clés de durabilité. L'engagement implique un programme et des objectifs spécifiques axés sur des résultats concrets dans un délai imparti. En résumé, l'engagement cible des changements spécifiques et mesurables sur une période prédéterminée.

² Equivalent pour la biodiversité de l'accord de Paris sur le climat <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

³ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

- les mauvaises pratiques dans la gestion des forêts, l'usage de la ressource en eau et sa pollution ou encore en lien avec le climat d'après l'évaluation du CDP ;
- les activités et usages préjudiciables pour la biodiversité : huile de palme, pesticide, déforestation intensive, extraction minière sous-marine, énergies fossiles...
- les mauvaises pratiques ESG selon le référentiel Amundi à la fois sur l'évaluation globale de l'émetteur et sur les critères liés à la composante Environnement en particulier.

2. SELECTIONNER - Méthodologie d'évaluation des entreprises en transition

a) Principes de départ

Depuis 2023, les équipes de CPRAM bénéficient de l'appui scientifique du Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) autour des enjeux liés à la biodiversité. Les experts du MNHN apportent leurs connaissances et nourrissent les réflexions aussi bien des Ingénieurs Recherche que des gérants sur les impacts et dépendances des entreprises sur la biodiversité.

Nous considérons que les entreprises doivent réduire les pressions qu'elles exercent sur la biodiversité et que tous les secteurs économiques sont concernés. Nous considérons aussi que la dynamique des efforts réalisés par les entreprises est aussi importante que l'empreinte actuelle pour laquelle la mesure reste un défi (estimations) et que la problématique de la biodiversité est locale et spécifique contrairement au climat qui doit être appréhendé de façon globale.

Nous nous sommes appuyés sur le cadre défini par le Science Based Targets Network⁵ (SBTN) qui couvre tous les aspects de la nature et vise deux objectifs : la neutralité carbone et la nature positive. Si le SBTN adresse cinq piliers de la biodiversité que sont le Climat, l'Eau douce, les Océans, la Terre et les Espèces, nous avons retenu à ce jour 3 piliers dans notre approche : Terre, Eau et Climat. Nous ne distinguons pas la partie Eau douce et Océans que nous avons regroupé sous le pilier Eau et nous ne sommes pas en mesure d'intégrer le pilier Espèces en l'absence de données disponibles.

Notre méthodologie d'évaluation des entreprises est structurée autour de ces 3 piliers.



b) Définition des secteurs à fort enjeu biodiversité

La philosophie d'investissement du fonds repose sur une approche transition. Nous cherchons donc à adresser en priorité les secteurs à fort enjeu biodiversité. Néanmoins, il n'existe pas aujourd'hui de standards encadrant l'identification de ces secteurs comme tel est le cas pour le climat⁶. Nous nous sommes donc appuyés sur les travaux de la TNFD (The Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) et de la Fondation Finance for Biodiversity. Nous avons retenu la liste prioritaire et la liste secondaire de secteurs à fort enjeu biodiversité parmi lesquels on retrouve les industries automobile et pharmaceutiques, les produits alimentaires, la chimie, les matériaux de construction, les semi-conducteurs...

Ces deux listes ne représentant que 40% de l'indice MSCI World, nous avons complété avec les secteurs à fort enjeu climatique (high impact climate sector : HICS, car nous sommes convaincus que le climat fait partie intégrante des enjeux sur la biodiversité) qui affichent une empreinte biodiversité

⁵ <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

⁶ Définis par la commission européenne dans le cadre des indices climat : High Impact Climate Sectors ou HICS.

élevée. Cela s'inscrit dans la logique de notre philosophie décrite en préambule. Pour ce faire, nous avons analysé l'empreinte biodiversité des HICS au travers du MSA.ppb⁷.

	Nombre de secteurs GICS niveau 3	MSA.ppb	
Liste prioritaire	10 secteurs	Min. 1 302	Moy. 6 264
		Max. 23 091	
Liste secondaire	12 secteurs	Min. 93	Moy. 2 729
		Max. 10 016	
Secteurs à fort enjeu climatique avec un MSA élevé	34 secteurs	Min. 212	Moy. 1 552
		Max. 6 267	

Nous nous engageons à détenir en portefeuille un poids significatif de valeurs appartenant aux secteurs à fort enjeu sur la biodiversité.

c) Matrice de matérialité

Notre approche est *best-in-class* et s'appuie sur une matrice de matérialité. Celle-ci a pour objectif d'intégrer les enjeux en matière de biodiversité spécifiques à chaque secteur d'activité et de positionner chaque émetteur au sein de son secteur (GICS niveau 2).

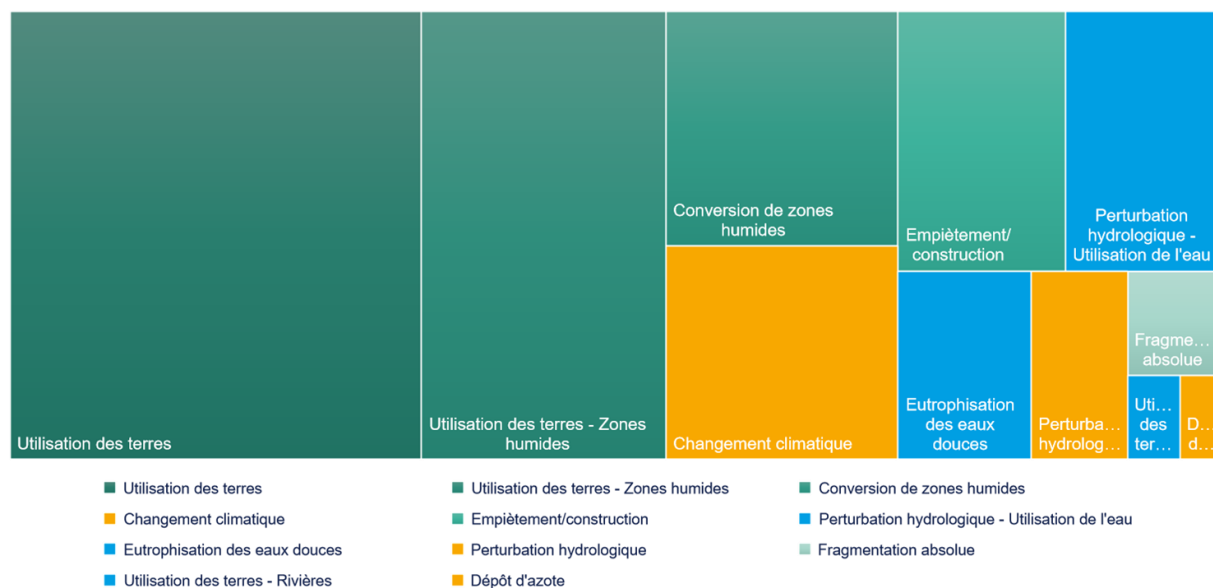
Pour ce faire, nous avons utilisé les données de MSA.ppb fournies par Carbon 4 Finance. Cette empreinte biodiversité est issue de l'agrégation des empreintes sur chacune des onze pressions de la méthodologie de notre fournisseur. Nous avons cartographié les 11 pressions sur nos 3 piliers : Terre, Eau et Climat.

En croisant les données des émetteurs par secteur sur chacun des piliers et au global, nous obtenons une matrice de pondération sectorielle.

Prenons un exemple au sein du secteur alimentaire qui est celui qui exerce le plus de pression sur la biodiversité⁸. Les empreintes générées par le secteur de l'alimentation s'observent en effet à chaque étape de la chaîne de valeur, de la production agricole via l'utilisation de pesticides, l'usage intensif de l'eau, la déforestation à la distribution via le transport longue distance, l'artificialisation des sols pour les grandes surfaces, les emballages plastique, le gaspillage... en passant par la transformation alimentaire et jusqu'au consommateur final. A partir des données de notre fournisseur, nous avons décomposé le MSA.ppb d'un acteur majeur du secteur alimentaire, et ce sur chacune des pressions exercées sur la biodiversité comme le montre le graphique ci-après. Son empreinte globale est de 2 210 MSA.ppb. 3/4 de son empreinte sur la biodiversité touche le pilier Terre alors que les pressions exercées sur les piliers climat et eau sont équivalentes.

⁷ Le MSA (Mean Species Abundance) est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Il est utilisé par les entreprises et institutions financières pour mesurer l'empreinte de la biodiversité.. A titre d'illustration, un impact de 1 msa.km² est équivalent à l'artificialisation de 1 km² d'espace naturel (exemple : une forêt convertie en dalles de béton).

⁸ en actions cotées – MSA, selon CPRAM – Carbone 4, octobre 2024

Décomposition du MSA.ppb pour un acteur du secteur alimentaire⁹

d) Evaluation de l'impact biodiversité

Pour mesurer le niveau d'impact et évaluer la transition des entreprises, nous avons développé une approche combinant 3 scores :

- Le score d'empreinte instantanée : l'empreinte biodiversité à un instant T et sa décomposition sur les 3 piliers Terre / Climat / Eau ;
- Le score de dynamique : les efforts réalisés c'est-à-dire la trajectoire sur les 5 dernières années ;
- Le score de confiance : la crédibilité autrement dit les politiques et initiatives mises en place en faveur de la biodiversité au sein de l'entreprise.

La matrice de matérialité est utilisée pour normaliser le positionnement des émetteurs au sein de leur secteur et ainsi les classer pour obtenir les 3 scores finaux allant de 0 à 1.

	Empreinte instantanée	Trajectoire / dynamique	Crédibilité / confiance
Objectif	Mesurer les pressions et dépendances des émetteurs au sein de leur secteur et évaluer leur impact actuel	Analyser la tendance de l'entreprise sur chaque indicateur et son positionnement au sein de son secteur	Evaluer la crédibilité de la démarche de l'entreprise sur la biodiversité
Indicateurs	MSA.ppb	8 indicateurs répartis sur les 3 piliers : taux de recyclage des déchets, intensité eau, intensité carbone, part d'énergies renouvelables... Historique de données sur 5 ans ou <i>a minima</i> 3 points différents	Politiques en lien avec la biodiversité, le climat, l'eau et les ressources naturelles
Sources	Carbon 4	Refinitiv, Trucost	Refinitiv
Couverture	100%	Disqualification si absence de donnée sur 3 indicateurs	Pas de réponse à une question = réponse négative

⁹ Source : CPRAM à partir des données Carbon 4

e) Sélection des émetteurs éligibles

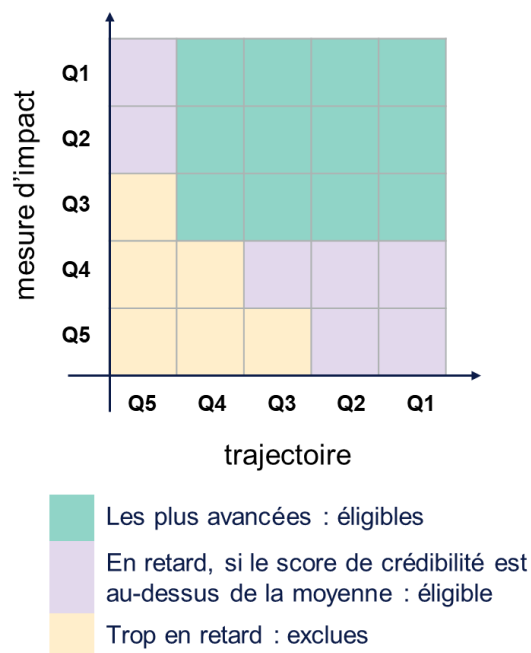
Nous croisons les trois scores obtenus à l'étape précédente pour sélectionner de façon quantitative les émetteurs éligibles à l'investissement et exclure les profils les plus en retard dans la transition.

Les scores d'empreinte et de dynamique sont répartis en quintiles afin d'obtenir une grille de lecture par secteur. Les entreprises sont alors classées selon trois profils : les leaders, les retardataires et les retardataires actifs (voir schéma ci-contre).

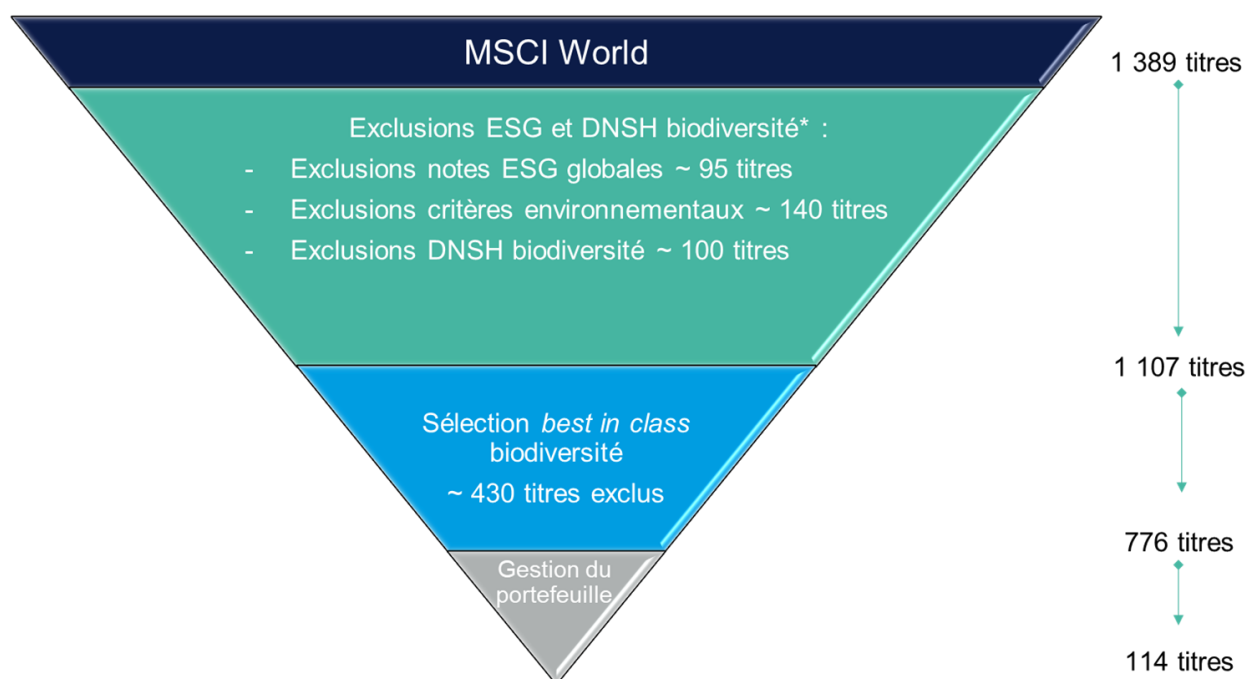
Les leaders (en vert) sont bien positionnés dans leur secteur à la fois sur le score d'empreinte et de dynamique, ils sont éligibles. Les émetteurs en jaune sont jugés trop en retard pour être éligibles, ils sont exclus. Les émetteurs en rose, nous conditionnons leur éligibilité au score de crédibilité : s'il est supérieur à 0.5 c'est-à-dire que l'entreprise est dans la 1^{ère} moitié du classement dans son secteur, elle est repêchée, sinon elle est exclue.

L'ensemble du process extra-financier permet d'exclure plus de 30% de l'indice MSCI World (en capitalisation boursière). L'évaluation est revue une fois par an.

Matrice de décision par quintile



Au 31 décembre 2024, l'univers éligible – c'est-à-dire issu de toutes les étapes de construction relatives aux exigences ESG et à notre approche biodiversité – se compose d'environ 780 titres. 44% des titres du MSCI World (en nombre) sont donc exclus comme résumé dans le graphe ci-après¹⁰ :



¹⁰ Source : Recherche CPRAM, un titre peut être exclu pour plusieurs raisons

3. INVESTIR & AMELIORER – Construction du portefeuille et amélioration des indicateurs extra-financiers

A partir de l'univers éligible, le portefeuille est construit de façon quantitative selon un modèle propriétaire. Celui-ci ajuste les facteurs financiers de valorisation des entreprises selon les régimes de marché (défensive, offensive, hybride). L'ensemble des règles et objectifs du fonds sont paramétrés dans le modèle afin d'obtenir le portefeuille optimisé avec ses contraintes qui présente les profils financiers les plus attractifs. Ces règles et objectifs sont aussi bien financiers (déviation sectorielle ou géographique face à l'indice...) qu'ESG, biodiversité ou climat.

Le fonds place au même niveau l'objectif de recherche de performance financière et que d'amélioration d'indicateurs extra-financiers.

Sur les aspects ESG, le fonds s'engage à avoir une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence. Ensuite, un indicateur a été défini pour chaque pilier de la méthodologie et le fonds s'engage dans une démarche d'amélioration de ces indicateurs par rapport à l'indice :

- Terre : le portefeuille doit atteindre un taux de recyclage des déchets supérieurs au MSCI World. Cet indicateur mesure la quantité de déchets recyclés par rapport au total de déchets produits ;
- Eau : le portefeuille doit afficher à tout moment une intensité eau inférieure à celle du MSCI World. Pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises en portefeuille, celles-ci utilisent moins de ressources en eau que les entreprises composant l'indice ;
- Climat : à tout moment le portefeuille doit avoir une intensité carbone inférieure à celle du MSCI World. Pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises en portefeuille, celles-ci émettent moins de gaz à effet de serre que les entreprises composant l'indice. En outre, la part des investissements dans des sociétés ayant pris des initiatives pour réduire leurs émissions carbone doit être supérieure à celle de l'indice.

4. ENGAGER – S'ENGAGER

S'agissant d'un fonds actions cotées, notre proposition d'additionnalité est apportée majoritairement par la politique d'engagement exprimée à la fois dans le dialogue avec les entreprises et le vote actif aux assemblées générales. Pour ce faire, CPRAM s'appuie sur les ressources du Groupe Amundi complétées par une équipe de 5 analystes en interne. Amundi a mis en place une politique liée à la biodiversité en 2023 et participe à de nombreuses initiatives de place NZAM, Finance for Biodiversity, CDP & SBT, Nature Action 100, La Fondation de la Mer... En 2023, plus de 2 000 émetteurs ont été engagés par le Groupe sur les thèmes liés à la transition énergétique et la préservation du capital naturel.

Les analystes de CPRAM ont un rôle complémentaire afin d'adresser les objectifs spécifiques du fonds et ont initié leurs actions d'engagement début 2023 sur les enjeux liés à la biodiversité notamment sur l'eau.

En complément de la politique RSE du Groupe Amundi, CPRAM cherche à être en cohérence avec les enjeux adressés par ses stratégies d'investissement. En interne, cela passe par la sensibilisation et la formation des collaborateurs. Nous avons organisé la Fresque de la Biodiversité fin 2024 et début 2025 animée par des ambassadeurs de la société de gestion qu'ils soient gérant, ingénieurs Recherche, Stratégiste ou encore responsable commercial. Plus de 90% des collaborateurs y ont participé dont 100% des membres du Comité de Direction. Des vidéos pédagogiques ont été réalisées également comme outil de formation interne. Sur l'année 2024, parmi la quinzaine de vidéos courtes enregistrées, quatre portaient sur la biodiversité et six sur le climat. Elles visaient à répondre aux principales interrogations des collaborateurs sur les cadres de référence qu'ils soient réglementaires ou scientifiques, les méthodologies d'investissement... comme par exemple la position de l'AMF sur

la biodiversité, la définition des secteurs à fort impact climatique par la Commission européenne, les investissements sur le thème de la Biodiversité, la définition d'une entreprise solution climat ou biodiversité.

En externe, cela se traduit par la sensibilisation de nos parties prenantes et par l'accompagnement de projets adressant les objectifs d'impact de nos solutions. Nos experts participent en effet à la sensibilisation des investisseurs institutionnels au travers de rdv réguliers ou encore pour les investisseurs finaux au travers de contenus pédagogiques.

Depuis 3 ans, nous finançons des projets de réduction et séquestration carbone à hauteur de l'empreinte carbone de nos portefeuilles Climat : développement de l'éolien en Inde, préservation forestière au Brésil ou protection de la biodiversité au Cambodge. Nous accompagnons également les actions d'éducation des populations et de sauvegarde du patrimoine naturel de la Fondation Maud Fontenoy et du MNHN.

DISCLAIMER

Informations promotionnelles non contractuelles destinées **au public**, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques.

Les OPC cités n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures.

Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.

Toutes les informations présentées sont réputées exactes à la date du document.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document.

L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site www.cpr-am.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPRAM.

cpram.com
cpr-asset-management
@cpr_am

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001
(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),
SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS – 91-93, boulevard Pasteur
CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 – Tel : 01 53 15 70 00